



Comment réussir sa facture photovoltaïque ?

Ce guide vous rappelle les gestes à effectuer pour bien facturer.

Une facture bien rédigée c'est l'assurance d'une facture bien payée !

SOMMAIRE

QUAND ETABLIR MA FACTURE ?

PAGE 3

AVANT D' ETABLIR MA FACTURE

PAGE 4

Cas Particuliers

6

J'ETABLIS MA FACTURE

PAGE 7

Mes données

7

Mes index

9

Calcul du montant de ma facture

11

J'ENVOIE MA FACTURE

PAGE 13



La conformité
de votre
facture est le
garant de
votre
paiement.

Quand établir ma facture ?



Vous ne pouvez envoyer votre première facture **qu'après la signature par EDF** de votre contrat d'achat.

ATTENTION :

Les relevés communiqués par le gestionnaire de réseau peuvent être réalisés sur une période différente de votre période de facturation.

Dans ce cas, ne pas retranscrire les index tel quel sur votre facture.

- ◆ La fréquence de facturation est indiquée dans les conditions particulières de votre contrat d'achat.
- ◆ La facturation intervient à date anniversaire de la mise en service ou à la date de fin de période semestrielle de votre contrat.*
- ◆ La production facturée correspond à l'énergie injectée sur le réseau durant la période de facturation écoulée.

* Pour les titulaires d'un contrat S01, la facturation est annuelle et intervient chaque fin du mois d'octobre.

Avant d'établir ma facture

Les index à relever

A la date de facturation, vous devez relever les index (valeurs) figurant sur les compteurs de votre installation, nommés :

P (Production) ;

A (Auxiliaires) par convention.

A savoir ! Les index relevés A sont très faibles par comparaison aux index P.



Le **compteur de production** (ou injection) indique le cumul de l'énergie produite par votre installation depuis la pose du compteur.



Le **compteur de non consommation** (ou soutirage, ou encore consommation des auxiliaires) indique le cumul de l'énergie consommée par votre onduleur notamment durant les périodes où votre installation photovoltaïque ne produit pas.



La relève des compteurs par vos soins est indispensable et complémentaire des relèves effectuées par Enedis qui ne sont généralement pas faites à la date anniversaire du contrat.



ATTENTION!

Il ne faut en aucun cas relever votre onduleur. En cas de problème technique sur votre compteur, contactez Enedis qui fournira, si besoin, une estimation de vos index.

Ces relèves d'index sont nécessaires pour établir votre facture. Vous devez également les conserver pour la facture suivante.

Avant d'établir ma facture



Une erreur dans la continuité des index conduit systématiquement à un retour de votre facture.

Si un évènement sur votre installation a conduit à une intervention sur votre compteur, voir «cas particuliers».

* Le coefficient L est calculé conformément à l'article VII-5 des Conditions Générales de votre contrat, sur la base d'indices calculés par l'INSEE et publiés sur son site internet. Il s'exprime avec 5 chiffres après la virgule.

Vous munir de votre numéro de contrat.

Il se situe sur la 1^{ère} page des conditions particulières de votre contrat d'achat. Il commence par la lettre « B » et comporte 7 chiffres.

Vous munir de vos anciens index :

S'il s'agit de votre première facture, ce sont les index initiaux relevés lors de la pose des compteurs (« 0 » la plupart du temps).

S'il s'agit des factures suivantes, les anciens index sont impérativement ceux de la fin de période précédente de facturation afin d'assurer la continuité des index.

Vous munir de votre tarif d'achat :

S'il s'agit de votre première facture, les tarifs sont indiqués dans les conditions particulières de votre contrat d'achat.

Pour toutes les autres factures, le tarif est calculé, à la date anniversaire du contrat, en multipliant le tarif indiqué aux conditions particulières de votre contrat par le coefficient L* et est valable pour une année de production.

Retrouver votre tarif d'achat en vous connectant sur votre espace personnel sur le site www.edf-oa.fr

Ces calculs sont réalisés automatiquement, ce qui évite tout risque d'erreur.

Cas particuliers

Un évènement sur votre installation a conduit à une intervention sur votre compteur ou des modifications ont été apportées à votre contrat, des guides spécifiques sont à votre disposition :

- *Vente d'un bien équipé de panneaux photovoltaïques ;*
- *Destruction ou dépose de mon installation ;*
- *Panne de mon compteur : changement, réinitialisation, perte de production ;*
- *Augmentation de la puissance de mon installation...*

Pour toute autre situation ou complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter :

0 969 37 57 07

Service gratuit
+ prix appel

Ou rendez-vous sur www.edf-oa.fr

Rubrique « nous contacter ».



Des questions ?

Consultez notre
Foire Aux
Questions sur

www.edf-oa.fr

J'établis ma facture

Facture N°	1	Etablie le	2		
Contrat d'achat photovoltaïque		n°	3		
Période annuelle de facturation		du	4	au	
Coordonnées Producteur		Coordonnées Acheteur EDF	EDF Agence Obligation d'achat Solaire		
Détail adresse		Détail adresse	TSA 10295		
Code postal Commune	5	Code postal Commune	94962 CRETEIL CEDEX		
Tél					
mail		mail	OA-SOLAIRE@edf.fr		
N° TVA Intracommunautaire	FR ____ - - - - 6 - - - -	site internet	www.edf-oasolaire.fr		
RCS (ou RM) / NAF	/	TVA intracommunautaire EDF :	FR03552081317		
Forme juridique et capital	7				
Adresse du site de production (si nécessaire)					
Détail adresse					
Code postal Commune	8				

J'établis ma facture

1. Chaque facture doit comporter un identifiant défini par le producteur.
2. Date d'établissement de la facture. (*)
3. Le numéro du contrat figurant sur les conditions particulières (commence par B). (*)
4. Dates de début (*date anniversaire du contrat année N*) et de fin (*date anniversaire du contrat année N+1 – 1 jour*) de la période de facturation. (*Exemple : du 25/10/2015 au 24/10/2016*) (*)
5. Les coordonnées du titulaire du contrat doivent être strictement identiques à celles figurant sur votre contrat d'achat . (*)
- 5.Bis Si votre contrat comporte un numéro SIRET, les coordonnées doivent être strictement identiques à celles publiées sur l'avis de situation au répertoire SIREN. (*)
6. Si vous êtes soumis à TVA, le numéro de TVA Intracommunautaire doit être mentionné. (*)
7. Renseignement complémentaire.
8. Adresse du site de production.

J'établis ma facture



Compteur de production, ⁹ n° :			
Date nouveau relevé du :	10	Valeur du nouvel index (P1) :	11
Date ancien relevé du :		Valeur de l'ancien index (P2) :	12
		Production (P1-P2) :	13
<hr/>			
Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité), ⁹ n° :			
Date nouveau relevé du :	10	Valeur du nouvel index (A1) :	14
Date ancien relevé du :		Valeur de l'ancien index (A2) :	15
		Consommation Auxiliaires (A1-A2) :	16
Production de kWh livrés (net des auxiliaires). Pnet = (P1-P2)-(A1-A2) :			17
Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 5 du contrat :			18

J'établis ma facture

9. Les numéros de compteur sont indiqués dans votre contrat de raccordement.
10. Date nouveau relevé = date de fin de période de facturation. Date ancien relevé= date de début de période de facturation.
11. P1= index de production relevé à date de fin de période de facturation.*
12. P2= index de production relevé à date de début de période de facturation (correspondant au nouvel index de la facture précédente ou si première facture, à l'index de pose du compteur).*
13. Différence entre ancien et nouvel index de production (P1- P2).
14. A1= index de non-consommation relevé à date de fin de période de facturation.*
15. A2= index de non-consommation relevé à date de début de période de facturation (correspondant au nouvel index de la facture précédente ou si première facture, à l'index de pose du compteur).*
16. Différence entre ancien et nouvel index de non-consommation (A1- A2).
17. Production livrée: différence entre la production et la non-consommation (valeur notée en « 13 » - valeur notée en « 16 »).*
18. Le plafond annuel de l'énergie est défini dans les conditions particulières de votre contrat.

J'établis ma facture

Montant de la facture				
Production livrée en kWh, jusqu'au plafond (Q1)	19	au tarif (T1) de	20 c/kWh	Soit un montant en J de $(Q1 \times T1) : 100 :$ 21
Production livrée en kWh, au-delà du plafond (Q2)		au tarif (T2) de		Soit un montant en J de $(Q2 \times T2) : 100 :$
<i>Option TVA sur les débits (payer si ce n'est pas le cas)</i>				
		Autoliquidation	23	Montant en € 22
<p>Conditions de règlement:</p> <p>Cette facture est payable au plus tard 30 jours à compter de la date de réception.</p> <p>À défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, hors le montant contesté, le client devra verser majoré de plein droit, et sans qu'il ait besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt légal multiplié par trois, ce taux étant celui du dernier jour du mois précédant l'émission de la facture. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.</p>			Signature :	24

J'établis ma facture

19. Si la production livrée est inférieure au plafond annuel, la reporter sur la première ligne. Si la production livrée est supérieure au plafond annuel, reporter le plafond annuel sur la première ligne et l'énergie livrée au dessus du plafond, sur la seconde ligne (différence entre production livrée et plafond annuel).
- 19 bis En cas de période de facturation semestrielle, prendre en compte la production livrée sur l'année de production depuis la date anniversaire, pour calculer un éventuel dépassement du plafond annuel.
20. Les tarifs du contrat jusqu'au et au-delà du plafond (attention ces tarifs sont indexés par le coefficient L à compter de la deuxième année de facturation). Ils s'expriment toujours en cts d'€ par kWh, arrondis à 3 chiffres après la virgule.
21. La production livrée multipliée par le tarif d'achat correspondant. Attention le montant facturé s'exprime en € avec 2 chiffres après la virgule.
22. La somme demandée à EDF: correspondant à la somme des montants précédents notés en «21». *
- 22 bis Si la facture doit être réglée à une trésorerie générale, merci de joindre impérativement un titre exécutoire correspondant au montant de la facture *
23. Si assujetti à la TVA: mettre la mention «auto liquidation». * Si non-assujetti à la TVA: mettre la mention «exonéré».
24. 24. Signez votre facture.

J'envoie ma facture

- ◆ La facture doit être envoyée par voie postale à l'adresse suivante :

EDF AOA Solaire
TSA 10295
94962 CRETEIL CEDEX

- ◆ Vous devez conserver une copie de votre facture.
- ◆ En cas de difficulté, vous pouvez appeler le :

0 969 37 57 07

Service gratuit
+ prix appel



Dans la mesure du possible, éviter de joindre à l'envoi d'une facture, un autre type de correspondance ou de document (courrier, contrat, avenant...).